



**MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
COHÉSION DES TERRITOIRES
MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Paris, le 14 juin 2021

Direction des ressources humaines

Service Développement professionnel et conditions de travail

*Sous-direction des politiques sociales, de la prévention
et des pensions*

Bureau des prestations d'action sociale

Affaire suivie par : Marlène COLONNETTE
marlene.colonnette@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 01 40 81 66 72
Courriel : pspp2@developpement-durable.gouv.fr

COMITÉ DE SUIVI

DU RÉFÉRENCIEMENT DE L'OFFRE DE PRESTATION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

8 DECEMBRE 2020

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

Ordre du jour

- 1 – Suivi de l'activité de l'organisme de référence en termes de données quantitatives et qualitatives
- 2 – Point sur les actions de communication
- 3 – Questions diverses

Participants

CFDT

Mme Maryline GROSROYAT
M. Lionel ALTHUSER

FSU

M. Jean-Noël GAUTIER
M. Romain ARCANGELI
M. Maxime CAILLON

MGEN

M. Matthias SAVIGNAC, vice-président de la MGEN
M. Alain ERARD

PREMIUM CONSULTING

M. Nicolas LE QUELLEC, actuaire

Les représentants de l'administration

M. Pierre ROUX, adjoint à la cheffe du service du développement professionnel et des conditions de travail (SG/DRH/D)

Mme Isabelle PALUD-GOUESCLOU, sous-directrice des politiques sociales, de la prévention et des pensions (SG/DRH/D/PSPP)

Mme Nathalie DEGRYSE, adjointe à la sous-directrice des politiques sociales, de la prévention et des pensions (SG/DRH/D/PSPP)

M. Raphaël DUFAU, chef du bureau des prestations d'action sociale (SG/DRH/D/PSPP2)

En introduction, un point sur l'actualité sanitaire et sur la situation administrative des agents a été fait par PSPP : 43 % des agents sont en télétravail, 70 agents (0,7 % des effectifs) sont à la date de la réunion suspectés ou positifs à la COVID 19. 1 340 agents ont été contaminés depuis le début de la crise sanitaire.

La MGEN a mis en place un dispositif qui a permis de sécuriser l'activité afin qu'elle puisse se poursuivre durant cette période. Une attention particulière a été portée pour maintenir le lien humain. Les contacts par canal téléphonique ont été privilégiés. 3 sections départementales ont dû fermer suite à des contaminations. La MGEN est par ailleurs attentive à l'évolution de la protection sociale complémentaire des agents de la fonction publique.

1 – Suivi de l'activité de l'organisme de référence en termes de données quantitatives et qualitatives

L'âge moyen des adhérents est supérieur à l'âge moyen des agents.

M. LE QUELLEC (PREMIUM CONSULTING) indique que ce constat est observé dans la majorité des référencements. La structure des cotisations et l'arrivée des retraités peuvent expliquer le phénomène.

La MGEN indique que le dispositif est solidaire entre les âges. Le prix d'accès peut être plus élevé par rapport à la concurrence. C'est un mode de fonctionnement qui s'inscrit dans la durée, les adhérents contribuant à un système solidaire.

Concernant les transferts de solidarité, la MGEN indique ne pas être en mesure d'estimer le montant des transferts au titre de l'année 2020 tant que l'année n'est pas terminée.

Si ce montant devrait être en augmentation par rapport à l'année dernière en raison de la croissance du portefeuille, le plafond de 900 000 euros ne sera pas atteint.

Il n'existe pas de marge de manœuvre pour changer la mécanique de calcul des transferts de solidarité (problématique juridique).

2 – Point sur les actions de communication

Il est proposé d'étudier la possibilité de cibler la communication pour attirer un public jeune, mettre en avant les aspects positifs de l'offre et faire de la pédagogie sur la prévoyance, utiliser des photos sur les flyers pour les rendre plus attractifs.

Par ailleurs, la MGEN propose d'organiser des webinaires en janvier afin de faire la promotion de l'offre auprès des agents. La résiliation infra annuelle, rendue possible par le décret n° 2020-1438 du 24 novembre 2020 relatif au droit de résiliation sans frais de contrats de complémentaire santé, rend accessible l'adhésion y compris en début d'année.

3 – Questions diverses

La MGEN indique qu'il n'y aura pas d'indexation des cotisations pour l'année 2021 (gel des tarifs pendant 3 ans). Par ailleurs, la sélection médicale ne sera pas mise en place en 2021.

La MGEN demande d'étudier la possibilité de décaler la remise de l'attestation du commissaire aux comptes afin de laisser la possibilité de prendre en compte les retours du ministère et de son conseil PREMIUM CONSULTING en amont de la certification. Le ministère doit étudier la demande avec le conseil et faire un retour.

Il est demandé d'étudier la possibilité d'offrir des niveaux de couverture différents entre le membre participant et les bénéficiaires (ex : membre participant en niveau 1, conjoint en niveau 2). Si elle devait être mise en œuvre, cette évolution nécessiterait une étude de faisabilité juridique ainsi qu'une étude d'impacts sur les tarifs (risque d'antisélection). Par ailleurs la MGEN indique que les impacts techniques de cette évolution sont a priori structurants (ex : évolution des documents types, impacts sur le système d'information, impacts sur les procédures de gestion ...).

Il a également été évoqué la nécessité d'harmoniser les réponses apportées sur la prise en compte des Indemnités Spécifiques de Service (ISS).

Prochaines étapes : poursuivre les échanges entre la MGEN et le ministère pour organiser des webinaires de présentation de l'offre en janvier 2021.

Le prochain comité de suivi aura lieu en juin 2021.